

**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE PRESENTÉE PAR MADAME LA
GERANTE DE LA SARL ETABLISSEMENTS MOREAU EN VUE DE
L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE CALCAIRE
SITUEE SUR LA COMMUNE DE POULIGNY SAINT PIERRE**

Observations reçues par courrier

1. M. Michel Mexal les Tessonnières 36300 Pouligny Saint Pierre

Avec une « certaine stupeur », il prend connaissance du projet qui est « en totale contradiction avec les objectifs du PNR ».

Le projet constituerait une nuisance permanente en raison du bruit et de la circulation incessante des camions.

Projet totalement contraire aux intérêts des habitants et nuisible à l'environnement et à l'avenir du PNR.

Avis défavorable.

Pris en compte.

2. SAS Prot et Fils 36300 Le Blanc

Soutient le projet de carrière car il diminuera le coût du transport et dynamisera un secteur qui en a besoin.

Avis favorable.

Pris en compte.

3. Mme Lise Amselem. 13 rue de la Galiotte 56000 Vannes

Rappelle que le PNR fait partie de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), et exprime son indignation ; le bruit, la poussière, le va et vient des camions gêneront les personnes et auront un effet nuisible sur la faune et la flore ;

Avis défavorable.

Pris en compte.

4. M. Matthieu T.

La création d'emplois est-elle réellement prioritaire sur le bien-être des habitants ?

« Un peu d'empathie et moins d'égoïsme seraient le bienvenu ».

« Cette carrière est beaucoup trop proche des habitants. Je pense même que les responsables le savent bien et c'est pourquoi, ils se sont bien gardés de faire part de leur projet en amont » ;

« Il faudrait bien que l'homme arrête de faire des conneries sous prétexte de se faire du fric ».

Avis défavorable.

Pris en compte.

5. Mme Ghislaine Retaud la Bigoureau 36300 Pouligny Saint Pierre

« Quand on parle de carrière, on devrait s'inquiéter en premier lieu de la quiétude de ses administrés ».

Avis défavorable.

Pris en compte.

6. M. Dominique Brouard la Bigoureau 36300 Pouligny Saint Pierre

« Les bruits, les poussières, je n'en veux pas. La carrière, c'est une véritable verrue dans notre paysage ».

« J'aimerais savoir pourquoi cette carrière ? Quels enjeux pour la commune ? »

« Faire fuir les touristes, oui certainement ; eux, par contre, viennent à la maison du fromage et dépensent ».

Avis défavorable.

Pris en compte.

7. M. Michel Colin 5 rue Maxime Berry 36370 Bélâbre

Il évoque l'accessibilité à des parcelles de bois lui appartenant et des « problèmes environnementaux ».
Avis défavorable.

Pris en compte. Le porteur du projet s'engage à prendre les dispositions permettant de sortir le bois.

8. Mme Olga Toulouse les Chézeaux 36300 Pouligny Saint Pierre

Est défavorable à ce projet pour le bruit (« intolérable dans les hameaux proches »), les poussières et les camions.
« Il est dit qu'il n'y aura aucune nuisance : ce n'est pas possible ».

Avis défavorable.

Pris en compte.

9. Mme Elisabeth Evrard Plat 133 rue de Strasbourg 36000 Châteauroux

Etonnement et incompréhension en apprenant le projet alors que « ni la population, ni les riverains n'ont fait l'objet de la moindre consultation préalable ».

Risque de « gâter le charme et la tranquillité » du hameau de La Boudinière.

Fragilité de l'argument économique du territoire.

Avis défavorable.

Pris en compte.

10. M. Michel et Mme Patricia Aubart la Boudinière 36300 Pouligny Saint Pierre

Apprend avec « stupéfaction » le projet.

« Une carrière si près et à la porte du hameau est intolérable (185 m). »

Demande une étude d'impact « complète et détaillée » alors que l'étude réalisée conduit à dire « impact direct temporaire faible sur le hameau de La Boudinière ».

Tenir compte des préjudices (dévaluation immédiate des biens immobiliers, et une dégradation du cadre de vie et de l'environnement) des habitants voisins de la future carrière.

Avis défavorable.

Pris en compte.

11. M. Eric Bourgeon 2 rue des Coutures 36300 Pouligny Saint Pierre

Projet contraire aux objectifs du PNR de la Brenne qui n'a pas été consulté.

Localement, quel est le besoin en granulats ?

En raison de la circulation des camions, nuisances supplémentaires pour les riverains et risques d'accidents dans la traversée de Le Blanc.

Impact sur l'image de Pouligny Saint Pierre qui va devenir celle de la carrière et de son silo, bien éloignée de celle du fromage et du PNR.

Avis défavorable.

Pris en compte. Le PNR de la Brenne a effectivement été sollicité par le pétitionnaire (courrier en date du 25 novembre 2014).

12. M. Max Carvaillo 10 rue de la Fosse Neuve 36300 Pouligny Saint Pierre

A appris le projet « avec colère et stupéfaction ».

« Ceci est inadmissible sur la forme et le fond ».

Contradiction patente entre les enjeux environnementaux et des intérêts économiques.

Il qualifie cette démarche de « scélérate ».

Avis défavorable.

Pris en compte.

h BJ13
2/11

13. Mme Marie-Eve Aubin le Moulin 36220 Martizay

Projet apparaissant comme « aberrant ».

« Sans doute rémunérateur pour l'exploitant de la carrière, il n'apportera que des nuisances : bruit, poussières, pollution des sols et des sources, circulation de nombreux camions dégradant les chaussées et causes d'accident. En contrepartie, peu ou même pas d'emplois créés ».

Avis défavorable.

Pris en compte.

14. Mme Béatrice Forestier 5 La Corbière 86270 La Roche Posay

Soucieuse de la protection de l'environnement, elle observe :

- une prise en compte insuffisante du bruit et de la poussière,
- le dimensionnement insuffisant des merlons le long de la RD 975,
- l'absence de zone de filtrage pour les fossés de ruissellement
- le manque d'information du public.

Avis défavorable.

Pris en compte.

15. M. Cyril et Mme Sylvie Aubart la Boudinière 36300 Pouligny Saint Pierre

« Consternation » !

« Projet en totale contradiction avec le PNR ».

Qualification des impacts minimisée et sur quels critères objectifs sont-ils attribués ?

Les touristes viennent à La Boudinière pour trouver du calme, et non pas de la poussière, du bruit et un paysage défiguré.

Avis défavorable.

Pris en compte.

16. M. Lucien et Mme Geneviève Bertrand la Boudinière 36300 Pouligny Saint Pierre

S'opposent au projet de carrière pour la distance, le bruit et la poussière.

S'interrogent sur l'avenir de l'activité touristique en raison des nuisances engendrées.

S'inquiètent de l'accès aux parcelles de bois leur appartenant, après la clôture de la carrière.

Rappellent les exigences en surface cultivées pour la zone AOP de Pouligny Saint Pierre.

S'inquiètent de l'impact sur les eaux souterraines, la circulation des camions et la dévaluation du patrimoine immobilier pour les hameaux concernés.

Regrettent le manque d'information sur le projet et de n'avoir pas été invités, comme les agriculteurs à visiter une carrière.

Avis défavorable.

Pris en compte.

17. M. Jean-Marc Bertrand la Boudinière 36300 Pouligny Saint Pierre

Il observe que la partie nord du site est un lieu de passage des grands animaux, ce qui ne figure pas dans l'étude d'impact.

« Quant aux nuisances occasionnées (bruit, poussière, paysage modifié par les merlons), il est à craindre qu'elles aient été minimisées ».

Il en est de même pour la préservation des patrimoines : bâti, paysage, AOP fromage de Pouligny.

Il émet des doutes sur l'étude hydrogéologique :

- tous les puits n'ont pas été comptabilisés,
- il n'est pas fait référence à la coupure de la RD 975, inondée dans la partie nord du site, lors des épisodes pluvieux du printemps 2016 alors que les buses passant sous la RD n'étaient pas obturées,
- la nature karstique du sous-sol rend incertains les résultats des études sur la circulation de eaux souterraines.

Il s'inquiète de l'impact des nuisances sur l'image du territoire, et la carrière pourrait devenir un « très mauvais argument promotionnel ».

Il relève aussi les difficultés d'accès au bois des Malgarnes en période d'exploitation.

Il conclut avec :

- la prise en compte partielle de l'intérêt général,
- le peu d'intérêt vis-à-vis du développement durable,
- l'absence de prise en compte de la population vivant à proximité.

Avis défavorable.

Pris en compte. Le porteur du projet s'engage à prendre les dispositions permettant de sortir le bois.

18. Pétition « Non à la carrière de Pouligny Saint Pierre »

55 signataires.

Avis défavorable.

Pris en compte.

19. M. Frédéric Lherondel 13 rue de l'Huilerie 36300 Pouligny Saint Pierre

Estimant que :

- il ne s'agit pas d'un pillage des ressources naturelles, mais d'un partage,
- il n'y a pas de mise en danger des espèces animales et végétales,
- les circuits de randonnée balisés ne sont pas touchés,
- les services de l'Etat doivent être capables de faire respecter les dispositions prévues,

il se déclare favorable.

Avis favorable.

Pris en compte.

20. Collectif d'associations Brandes et Bocages

Le collectif regroupe une quinzaine d'associations et « vise l'opportunité du projet dans une commune du PNR où il contrevient à l'esprit et à la lettre de sa charte ».

Le projet s'inscrit en faux dans les objectifs du PNR, d'où la question : « une commune du PNR, reconnue comme le siège d'une AOP prestigieuse, au cœur d'un complexe naturel et patrimonial riche et fragile, peut-il accueillir n'importe quelle activité industrielle pour la seule raison qu'un entrepreneur y a jeté son dévolu, et que quelques emplois sont créés ».

Il apparaît que le projet s'est affranchi des dispositions prévues par la charte du PNR pour les carrières.

« L'acceptation d'un tel projet dans le PNR serait un signal fâcheux donné plus par la rentabilité immédiate que par la discipline collective du long terme ».

Avis défavorable.

Pris en compte. Le PNR de la Brenne a effectivement été sollicité par le pétitionnaire (courrier en date du 25 novembre 2014).

21. Mme Bernadette Jonneaux les Groges Saint Aigny

« Si le moindre projet bien que non polluant, est contesté, que va devenir la région ? »

« On protège son bien en dehors de toute considération. »

« Ce projet a bien été étudié en amont, et l'autorité administrative l'a considéré comme réglementaire remplissant toutes les conditions environnementales »

Avis favorable.

Pris en compte.

22. M. Sébastien Salat 3 route de Preuilley 37290 Tournon Saint Pierre

Il réagit sur l'accroissement du trafic des poids lourds dans Tournon Saint Pierre.

Avis défavorable.

Pris en compte.

23. Mme Laura Lepair la Boudinière 36300 Pouligny Saint Pierre

Contrairement à ce qui peut être dit sur les réseaux sociaux, « il n'y aura aucun impact » sur la « vallée du Suin ».

Elle observe que les personnes qui se plaignent de ne pas avoir été informées sur le lieu de la carrière ne sont pas très « attentionnées » sur ce qui se passe dans leur commune « où se situe leur petit confort », et qu'elles auraient pu chercher « à en savoir plus quant à ce lieu et ce projet ».

Si la carrière est implantée, il n'y aura pas de culture et donc pas d'épandage de produits phytosanitaires « qui pollueront un peu plus la planète » sur ces parcelles.

« Il faut arrêter de voir le mal partout ; Oui à la carrière »

Avis favorable.

Pris en compte.

24. M. et Mme Philippe Colin Boisgoulard 36300 Pouligny Saint Pierre

Sont opposés au projet pour les raisons suivantes :

- le bruit engendré par l'activité du chantier et le trafic des camions
- la dangerosité de la sortie de Boisgoulard sur la route ;
- la pollution par les poussières,
- la dénaturation du paysage,
- la traversée des camions dans le bourg de Lureuil,
- la dévaluation des maisons,
- pas de concertation pour le présenter,
- les personnes favorables habitent loin du site,
- les nuisances apportées au voisinage sont minimisées.

Avis défavorable.

Pris en compte.

25. GAEC Blondeau la Bigoureau 36220 Lureuil

Bonne prise en compte de la gestion des eaux, de la préservation de la faune et des milieux naturels, du bruit, des poussières.

Possibilité d'avoir des matériaux à moindre coût.

Retour des terres à un usage agricole.

Avis favorable.

Pris en compte.

26. M. Dominique Devinat la Bigoureau 36300 Pouligny Saint Pierre

Entre Lureuil et Pouligny Saint Pierre, existence d'un patrimoine bâti de proximité important que le projet de carrière contribuerait à dégrader ; plus que cette dégradation matérielle, « c'est surtout l'âme même de ce patrimoine, sa beauté, sa qualité de vie qui en seraient immédiatement altérés ».

Avis défavorable.

Pris en compte.

27. M. Antoine Giscard d'Estaing Chaurais 36220 Néons sur Creuse

Projet dommageable qui ne peut que troubler l'équilibre et l'environnement.

Impact négatif de la circulation des camions sur la tranquillité des riverains et la sécurité.

Avis défavorable.

Pris en compte.

28. Mme Juliette Cannet et M. Bernard Laurent Anthony et la Forge 36340 Cluis

« Projet particulièrement scandaleux dans cet environnement ».

Avis défavorable.

Pris en compte.

29. M. Laurent xxx
Projet qui « mêle à la fois nuisances sonores et pollutions visuelles ».
Avis défavorable.
Pris en compte.
30. M. Frédéric Chenu 7 square Moncey 75009 Paris
Projet nuisible à la beauté du hameau de la Boudinière et à l'ensemble de la région.
Contre-productif pour le tourisme.
L'impact écologique ne va pas dans le sens de la préservation des espaces naturels.
Avis défavorable.
Pris en compte.
31. M. Christian Le Tallec 26 rue Chanoinesse 75004 Paris
« Projet irresponsable mettant à mal l'exemplaire dévouement des acteurs du PNR ».
Avis défavorable.
Pris en compte.
32. M. et Mme Pierre xxxx 11 rue du Réservoir 26100 Romans sur Isère
Le hameau très typique de la Boudinière va être complètement ravagé
Le travail du PNR mérite d'être respecté.
Avis défavorable.
Pris en compte.
33. M. Olivier Fredj, scénographe et metteur en scène 75 010 Paris
« Un tourisme vert et respectueux de la nature est en contradiction avec un projet producteur de bruit, de poussière et de va et vient d'engins et de camions ».
Avis défavorable.
Pris en compte.
34. M. Hervé Droulers 314 rue Saint Honoré 75001 Paris
« Est le contraire pour une protection d'un PNR ».
« Ce serait un repoussoir pour les touristes, les promeneurs à pied et à bicyclette ».
Avis défavorable.
Pris en compte.
35. M. Eric Guibourg 15 A Chemin Donné 84460 Cheval Blanc
Implantation de la carrière néfaste pour les hameaux proches mais aussi pour les habitants de la commune.
Risque d'accentuer la désertification du territoire.
Avis défavorable.
Pris en compte.
36. M. Stéphane Roux 75010 Paris
« Non-sens total » (bruit, poussière, camions...)
Avis défavorable.
Pris en compte.
37. M. Claude Thévenin château de Peufeilhoux 03190 Vallon en Sully
Bruit, poussière, trafic routier, protection des paysages, faune sauvage
Avis défavorable.
Pris en compte.
38. Mme Séverine Leuthold Launeau 36300 Pouligny Saint Pierre
Pourquoi n'y-a-t-il pas eu de réunion publique pour informer les riverains du projet ?
A le sentiment d'une désinformation pour le bruit, la poussière, la consommation d'eau (1 m3 /jour indiqué), y compris en période de restriction.

Inquiétudes sur la capacité du réseau d'eau à répondre à la vraie demande de la carrière, sur la circulation des camions et la dévalorisation des habitations des riverains.

Avis défavorable.

Pris en compte.

39. M. Benoit et Mme Hélène Leroy La Boudinière 36300 Pouligny Saint Pierre

Découvrent avec une grande inquiétude le projet de carrière à moins de 200 m du hameau de La Boudinière, avec ses nuisances sonores, la poussière et un impact sur la santé.

S'interrogent sur :

- la non-consultation du PNR pendant la phase d'étude,
- la position de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (appellation AOP) sur le projet,
- la « superposition de couches de zones à protéger qui devraient être suffisantes à elles seules pour stopper le projet,
- la structure qui sera chargée d'effectuer les mesures de contrôle.

Avis défavorable.

Pris en compte.

40. M. Sébastien Salat 3 route de Preuilly 37290 Tournon Saint Pierre

Risque d'accidents en plus avec l'augmentation du trafic de camions.

Avis défavorable.

Pris en compte.

41. Observations de l'association EMPREINTE

L'association créée à partir du collectif anti carrière, a produit un travail très complet et documenté.

Elle a développé les thèmes suivants :

- des sociétés sans expérience en matière d'extraction de calcaires,
- des doutes sur les solidités financières des entreprises,
- l'absence de maîtrise foncière du pétitionnaire,
- le manque de transparence et de clarté dans la présentation du projet,
- la localisation du projet dans le PNR de la Brenne,
- des besoins locaux ne justifiant pas la création de cette nouvelle carrière,
- les difficultés d'accès des propriétaires voisins à leur parcelle de bois,
- la présentation de l'exploitation,
- l'absence de référence à la carte communale,
- l'impact fort sur le patrimoine les sites et les paysages,
- les effets sur les habitats naturels, la faune et la flore,
- les effets sur l'air et le climat,
- les effets sur les eaux souterraines et superficielles,
- les effets sur la population et la commodité du voisinage (bruit),

Elle a joint une pétition en ligne s'opposant à la carrière ayant recueilli 1 235 signatures à la date du 20 octobre 2017, accompagnée des commentaires recueillis, et une pétition papier de 176 signatures

Avis défavorable.

Pris en compte.

42. M. David Blanchet Cormond 36300 Pouligny Saint Pierre

Il est préoccupé par perte de valeur de sa maison.

Il s'inquiète pour la poussière, et plus encore pour les nuisances sonores.(trafic routier et exploitation).

Avis défavorable.

Pris en compte.

M 5513
7111

43. M. Christophe Chocat la Chaume 36300 Pouligny Saint Pierre

Les besoins locaux ne permettent pas de justifier un aussi grand projet.

Ces chantiers n'ont aucun intérêt pour le département de l'Indre.

Pour la pollution atmosphérique, il n'y a pas de contrôle de poussière sur les habitations proches et pas d'étude sur le transport des poussières avec le vent.

Pour le bruit, il émet des doutes sur les mesures effectuées et leur exploitation.

Pour l'eau, toutes les garanties pour préserver la qualité des eaux souterraines ne sont pas données.

Avis défavorable.

Pris en compte

44. Mme Sylvie Viallet Bellevue Ruffec le Château

Pour des activités professionnelles en milieu rural, des emplois pour les enfants et contre la centralisation du travail dans les villes.

Avis défavorable.

Pris en compte

45. Mme Isabelle Retaud La Gabrière 36220 Lingé

Il y en a marre des « écolos » utopistes et improductifs qui ne veulent vivre que de l'air du temps et d'assistantat.

Oui à la carrière.

Avis favorable.

Pris en compte

46. Mme Emilie Retaud Boisgoulard 36300 Pouligny Saint Pierre

Est très inquiète des nuisances occasionnées par le projet de carrière :

- dangerosité actuelle de la route, aggravée par le trafic de la carrière,
- le bruit généré,
- la poussière, en particulier pendant les périodes de sécheresse.
- Avis défavorable.
- *Pris en compte*

47. M. Patrice Confolant, 1^{er} adjoint de la commune de Mérigny

« D'accord pour la carrière ».

Avis favorable.

Pris en compte.

48. M. Bart Vannieuwenhuse et Mme Clara Vanosmael.

Copie de la lettre remise à M. le Maire de Pouligny Saint Pierre indiquant qu'ils n'ont pas été informés du projet et exprimant leurs inquiétudes, dont la perte de valeur de leur maison.

Avis défavorable.

Pris en compte.

49. M. Jean-Noël et Mme Delphine Brouard impasse des Pêcheurs 36300 Pouligny St Pierre

« C'est un coup de tonnerre, un projet qui nous met en colère » :

- le lieu précis a été identifié le 1^{er} jour de l'enquête publique ; pourquoi la mairie n'a-t-elle pas présenté le projet aux habitants des hameaux impactés,
- projet qui se fait au détriment d'un ensemble d'initiatives, d'une orientation économique de tout un territoire,
- trois emplois déplacés de l'entreprise Moreau et aucune retombée financière pour le commerce, à l'exception des exploitants, seuls bénéficiaires,
- ne consommant pas tous les granulats produits dans le département, ces 100 à 120 000 tonnes de calcaire par an sont destinés aux départements voisins,
- poussières : aucun dispositif n'est envisagé pour les réduire, « la possibilité d'un arrosage automatisé sera étudiée »,
- bruit ;
- trafic routier : augmentation de la dangerosité,
- déchets inertes : comment sont-ils contrôlés ?

Avis défavorable.

Pris en compte.

50. M. Stéphane Caillaud, Vernet 36300 Poulligny Saint Pierre
Avis défavorable.
Pris en compte.

51. M. Jean-Yves Lepair La Boudinière 36300 Poulligny Saint Pierre
Président de l'association de Défense des Propriétaires Fonciers ADPF).
Le projet de carrière s'inscrit dans la continuité de ce que les anciens faisaient avec de petites carrières.
Des gens sont arrivés et maintenant veulent tout contrôler afin de préserver leur petit confort. Ils viennent à la campagne afin de profiter des avantages, mais sans en subir les désagréments.
Tous ces gens qui refusent ce projet, n'auront aucun scrupule à faire venir d'ailleurs les matériaux dont ils ont besoin pour la réparation de leur maison ? C'est économique et écologique !
Nous ne sommes même plus libres de profiter de nos biens qui sont parfois la seule chose qui nous permette de vivre.
La colère monte et j'aimerais quelle ne devienne pas incontrôlable.
Oui au développement de la commune, oui à la carrière et non à l'égoïsme.
Avis favorable.
Pris en compte.

52. Association Vals de Gartempe, Creuse et Anglin. (M. François Bigot).
- les nuisances sont minorées ;
- l'exploitant n'a pas pris les mesures permettant de limiter les nuisances causées par les poussières,
- impact sur les captages d'eau potable : il est demandé que l'autorisation d'exploiter ne soit pas donnée sans l'avis motivé d'un hydrogéologue ;
- prise en considération des habitants : pas d'indication sur les habitants à la périphérie du site, et le projet est conçu sans aucune considération pour les habitants, et aucune information n'a été donnée aux personnes désireuses de s'installer sur la commune,
- non-consultation du PNR de la Brenne : de ce fait, et pour respecter la charte du Parc, l'Etat n'aurait pas du accepter l'ouverture de l'enquête publique,
- la sensibilité environnementale est négligée,
- non-prise en compte des documents d'urbanisme : l'absence de référence à la carte communale devrait conduire à refuser ce dossier,
- non-maitrise foncière du pétitionnaire : il est observé que les promesses de vente ont été signées par des personnes physiques et non par les sociétés porteuses du dossier.
Avis défavorable.
Pris en compte. Le PNR a été informé du projet par un courrier de novembre 2014, resté sans suite. S'agissant de la carte communale, elle est citée dans le dossier.

53. M. Jean Piccolo 36300 Poulligny Saint Pierre
La commune cherche à améliorer la vie de chacun de ses concitoyens. Beaucoup apprécient l'esthétique de ses créations, d'autres préfèrent l'immobilisme ; ils sont contre, contre tout.
Leur nombrilisme primaire ne pourra empêcher la marche en avant.
Avis défavorable.
Pris en compte.

54. Mme Cécile Gabette rue des Aubiers 36300 Poulligny Saint Pierre
Projet diamétralement opposé au projet de développement durable du territoire. Il est matériellement impossible d'atténuer suffisamment les dommages occasionnés.
Personne n'est dupe ; il n'y aura pas création d'emploi ; ce projet n'est motivé que par l'avidité.
Venant de recevoir le manifeste de l'association ADPF, elle apporte point par point des éléments de réponse aux arguments avancés.
Avis défavorable.
Pris en compte.

55. LABRUX SAS 36300 Le Blanc
Projet qui apporterait « un nouveau souffle à notre économie locale dans un contexte actuel où il y en a bien besoin. »
Avis favorable.
Pris en compte.

56. SAS R. POULAIN TP 36330 Le Poinçonnet
Vif intérêt en tant qu'entreprise de TP.
Avis favorable.
Pris en compte.

57. Mme Marion Lepair La Boudinière 36300 Poulligny Saint Pierre
Projet bien étudié.
« Je dis oui à la carrière
Je dis oui au développement de ma commune
Je dis oui à la matière première près de chez moi.
J'aime mon village »
Avis favorable.
Pris en compte.

58. Mme Camus La Guerinière route du château de l'Isle 36370 Mauvières
Projet nuisible pour notre vie quotidienne et le développement du tourisme.
Avis défavorable.
Pris en compte.

59. M. Alain et Mme Marie France Dumont 9 ev. Des Thermes 85180 Château d'Olonne
« Introduire une activité polluante à des fins purement mercantile serait une erreur, et plus grave, une faute ».
Avis défavorable.
Pris en compte.

60. M. Philippe Fournier 32 bis rue Jules Joffrin 94100 Saint Maur des Fossés
Projet incohérent.
Faire circuler des dizaines de camions : non-sens écologique et économique.
La situation de ce projet dans le PNR est aussi un contre-sens.
Le tourisme ne se remettra pas non plus de ce projet.
Avis défavorable.
Pris en compte.

61. Mme Pierrette Bondon 36 rue Pierre Charles Comte 77300 Fontainebleau
Menace sur un environnement propice au tourisme et sur la nature.
Nuisances et désagréments aux habitants de La Boudinière.
Pollution pour la faune et la flore.
Avis défavorable.
Pris en compte

62. M. Claude Avril Rolnier 36300 Concremiers
Il est surprenant de devoir s'opposer à un tel projet dans le PNR de la Brenne.
Il est regrettable que des édiles soient partie prenante dans un projet rejeté par la population.
Avis défavorable.
Pris en compte

63. Mme Anne-Marie Jacob impasse de La Fontaine 36220 Néons sur Creuse
Apprend avec stupeur que le hameau de la Boudinière risque d'être dénaturé par le projet qui ne « correspond en rien à la vocation du PNR ».
Avis défavorable.
Pris en compte

64. M. Morlais 7 place Saint Louis 36500 Vendoeuvres

Activité industrielle allant à l'encontre de la préservation de l'environnement naturel.

L'argument de la création d'emplois est dérisoire comparé aux préjudices résultant de cette activité industrielle.

Avis défavorable.

Pris en compte

65. M. Vanneste

L'écosystème local à très haute bio diversité a aidé à relancer l'économie locale avec les fournisseurs de produits locaux.

La carrière causera la fragmentation de cet équilibre fragile qui sera totalement perturbé et bouleversé ;

Il n'y a donc pas de place pour une carrière sur ce territoire.

Avis défavorable.

Pris en compte

66. M. Stéphane Bremaud Tournon Saint Martin

Apprend avec un grand intérêt le projet d'ouverture d'une carrière d'agrégat dans le région.

Elle favoriserait l'approvisionnement des agrégats, réduirait les coûts de transport et créerait de l'emploi.

Avis favorable.

Pris en compte.